

Réunion du conseil municipal du 09 septembre 2021

Ouverture de la séance à
20h30

Conseillers présents :

Marie C AUJOULAT
Martine AMESLANT
Philippe ANDRÉ
Axel BONHOMME
Jean-Pierre BRAUD
Sébastien BROUSSARD
Anne-Marie DUMAS
Yannick FABRE
Patrick FRAISSE
Mireille GARDES SAINT-PAUL
Philippe LASSEYTE
Nicolas LOUBIER
Christophe PIGNOL
Kevin RANC
Liliane REBOUL
Claude SOLIGNAC

Excusés : Robert HEUZÉ
donne procuration à
Sébastien BROUSSARD
Sonia CHATEAUNEUF
donne procuration à Mireille
GARDES

Secrétaire de séance :
Philippe LASSEYTE

Fin de séance : 23h00

Table des matières

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 26 Août 2021

Désignation d'un secrétaire de séance

1	Ordre du jour	1
	1- Définition tarif vente terrains Messieurs Venet et Lahondès	
	2- DM N°2- Investissement Budget eau et Assainissement	
	3- Actualisation demande DSIL Modern Hôtel	
	4- Remplacement chaudière Maison Faisandier à Chambon le Château	
	5- Projet de remplacement du tracteur Lamborghini	
	6- Transport scolaire	
	7- Titularisation personnel municipal cantine/école	
2	Questions diverses.....	2
-	Etat d'avancement du projet de rénovation de la dépendance du presbytère de Chams.	

1 Ordre du jour

1-1 Définition tarif vente terrains Messieurs Venet et Lahondès :

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2020, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la vente de parcelles situées sur le terrain « Faisandier » à Messieurs JérémY LAHONDES et Clément VENET à un prix de vente à fixer entre 5.00€ et 10.00€/m².

Ces parcelles sont destinées à la construction de bâtiments professionnels. Suite au document d'arpentage établi par le géomètre, les surfaces à acquérir ont été validés par les futures acquéreurs comme suit , 1500m² à M. JérémY Lahondès, 1000m² à M. Clément Venet

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal un prix de vente au m² entre 7.00€ et 8.00€ afin des rester dans ceux pratiqués dans le secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **Fixe le prix de vente des parcelles issues du découpage de la parcelle B 1465 à 7.00€/m²,**
- **Rappelle que les frais de bornage restent à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la vente.**

1-2 Décision modificative N° 2- investissement - Budget Eau et Assainissement :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Sens	Opé	Chapitre	Art	Nature	Montant
Investissement					
Dépenses	10005	21	2151	Installations complexes spécialisées	9 318.00
Recettes	10005	13	1316	Autres établissements publics locaux	1 553.00
	10005	13	1318	Autres	7 765.00
TOTAL					0.00

1-3 Actualisation de la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'ancien Modern'Hôtel :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 23 septembre 2020 et 26 août 2021 par lesquelles le conseil municipal sollicitait l'Etat, la Région et le Département pour des aides à la réalisation de l'opération « acquisition et rénovation du Modern'hôtel ».

Suite à l'acquisition par la commune du bâtiment pour un coût de 102 400.00€ au lieu de 124 000.00€ inscrits en prévisionnel et afin de réactualiser le dossier pour la demande de DSIL, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de l'immeuble :	102 400.00€	DSIL (47%)	99 272.20€
Travaux de réhabilitation :			
Changement des menuiseries du rez de chaussée et agrandissement des ouvertures:	41 916.00€	Région Occitanie (14.84%)	31 313.00€
Cuisine (mise aux normes) :	24 000.00€	Département de la Lozère (18.16%)	38 338.00€
Terrasse :	11 258.00€		
Electricité (mise aux normes):	9 712.00€		
Chauffage :	8 090.00€		
Sol de la salle restaurant :	6 878.00€		
Remise en peinture des menuiseries du 1 ^{er} étage :	6 900.00€		
		Fonds libres (20%)	42 230.80€
TOTAL DEPENSES :	211 154.00€HT	TOTAL RECETTES	211 154.00€HT

- **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **Décide de se montrer favorable au plan de financement présenté**
- **De solliciter la DSIL pour le financement de l'opération**

1-4 Remplacement chaudière Maison Faisandier à Chambon le Château :

M. le Maire informe le conseil de la panne de chaudière qui alimente en eau chaude et chauffage les 5 logements de la maison Faisandier, Route de Grandrieu à Chambon le Château.

Deux diagnostics ont été effectués par les plombiers locaux et la chaudière est à remplacer. Ces professionnels proposent chacun 2 devis différents.

- **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **Décide de se montrer favorable à l'acquisition de la chaudière fuel de marque DOMUSA auprès du fournisseur Laurent SENAC.**

1-5 Projet de remplacement du tracteur Lamborghini :

Lors du conseil municipal du 26 Août dernier, Mme Gardes, Messieurs André, Loubier et Fabre avaient sollicité un vote du conseil municipal quant à la réparation ou le remplacement du tracteur Lamborghini.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- les principaux points de réparation à envisager sur le tracteur Lamborghini, à savoir : fuite d'eau , pont avant, turbo et chauffage.
- qu'une panne de tracteur en période hivernale met en difficulté le déneigement de la voirie communale.
- que l'utilisation du véhicule Unimog de la Communauté de Communes du Haut Allier a un coût de 41.00€/heure et que sa conduite doit être faite exclusivement par l'employé de la CCHA.

Suite à l'idée émise par M. Nicolas Loubier lors du conseil du 26 août dernier, de location de matériel en cas de panne, M. Sébastien Broussard décrit une proposition type de location d'un tracteur équipé pour le déneigement, cette présentation paraît trop onéreuse pour la collectivité.(convention pour la saison et achats d'équipements à la charge de la commune)

M. Yannick Fabre présente un devis de tracteur d'occasion et dit être dans l'attente d'un deuxième.

Au vu du débat engagé,

M. le Maire propose au conseil de voter pour ou contre le remplacement du tracteur Lamborghini par l'acquisition d'un tracteur de marque Massey Ferguson actuellement prêté à la commune par les Etablissements Hugon de Aumont Aubrac.

- **le Conseil Municipal vote : 7 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions**

Suite à ce vote, M. le Maire propose au conseil de voter pour ou contre la proposition de remplacer le tracteur Lamborghini.

- **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions**
- **Décide de se montrer favorable à l'acquisition d'un tracteur en remplacement du Lamborghini.**

A la suite de ce vote, une commission machinisme est constituée, elle est composée de Messieurs Philippe ANDRÉ, Axel BONHOMME, Jean-Pierre BRAUD, Sébastien BROUSSARD, Yannick FABRE, Patrick FRAISSE, Nicolas LOUBIER, Christophe PIGNOL et Kévin RANC.

Celle-ci est chargée par le conseil municipal :

- **De comparer les différents devis sollicités auprès de plusieurs fournisseurs**
- **De valider l'offre la plus avantageuse pour la commune et ainsi autoriser M. Le Maire à signer le bon de commande afférent au matériel retenu.**

La commission se réunira le mercredi 15 septembre, à 19h00, au bâtiment communautaire, route de Grandrieu à Chambon le Château.

1-6 Transport scolaire des enfants de la commune scolarisés en primaire et maternelle :

Lors du dernier conseil municipal, le 26 Août dernier, Mme Gardes a souhaité soumettre au vote le sujet du réseau de transport scolaire des enfants de la commune scolarisés en primaire.

Pour information, M. le Maire donne l'effectif de l'école à la rentrée 2021-2022:

Niveau	Nombre d'élèves
Très Petite Section(2 ans)	8
Petite Section (3 ans)	9
Moyenne Section (4 ans)	5
Grande Section	3
CP	3
CE1	1
CE2	4
CM1	7
CM2	2
TOTAL	42

Quant-au ramassage scolaire,

M. le Maire rappelle :

- que la compétence de l'organisation du transport scolaire est portée par la Région et que le service est organisé après avis de la commission départementale des transports scolaires en fonction de la carte scolaire .
- que depuis la rentrée 2021 ce service est gratuit pour les familles de la Région Occitanie
- que la commune a payé une participation de 2 870.00€ en 2020 (410€/enfant).

Il informe également le conseil que Bel-Air-Val-d'Ance est dans une période transitoire, au cours de laquelle les 2 boucles vers l'école de la commune et celle de Grandrieu sont encore actives pour les enfants déjà inscrits au ramassage scolaire avant la fusion des communes de Chambon le Château et Saint Symphorien.

Au vu de ces éléments, aucun vote du conseil municipal n'est engagé.

Cependant, afin d'engager une réflexion sur l'attractivité de l'école « Guy Martin » à Chambon le château, M. le Maire propose de constituer une commission qui va travailler sur ce sujet.

Elle se compose de Mesdames Martine AMESLANT, Marie-Christine AUJOULAT, Anne Marie DUMAS et Liliane REBOUL et M. Jean-Pierre BRAUD.

1-7 Titularisation personnel municipal cantine/école :

Par délibération du 02 septembre 2020 le conseil municipal avait créé l'emploi de cantinière et agent d'entretien affecté à l'école « Guy Martin » pour 25h/semaine.

Cet emploi a été pourvu par contrat du 01/10/2020 au 31/08/2021.

M. le Maire propose de stagiairiser, en vue d'une titularisation, l'agent en poste à compter du 01 septembre 2021.

Le conseil municipal est favorable à ce recrutement.

1 Questions diverses :

- Etat d'avancement du projet de rénovation de la dépendance du presbytère de Chams :

Après contacts pris avec la chambre d'agriculture et GAL terres de vie en Lozère, le projet de financement s'orienterait vers une demande d'aide dans le cadre du programme Leader et auprès du Département.

Les dossiers de demandes de subventions vont être constitués dans les prochains jours.

M. Yannick FABRE informe le conseil du diagnostic qui va être réalisé par Lozère Energie sur ce bâtiment.

M. Le Maire propose que les devis soient examinés par une commission.

Elle est constituée par Mme Mireille GARDES SAINT-PAUL, Mrs. Philippe ANDRÉ, Yannick FABRE, Nicolas LOUBIER et Patrick FRAISSE.

- Réseau d'eau potable du village de Chams :

Mme Gardès informe le conseil qu'afin de vérifier la qualité de l'eau potable qui arrive au robinet des usagers du village de Chams, le réservoir va être déconnecté et des analyses vont être réalisées. Cela permettra d'affiner l'état du réseau de distribution d'eau potable du village.

Mme Gardès précise que, selon l'ARS, un réseau d'eau potable, même s'il est en fonte, peut être de bonne qualité et durer jusqu'à 100 ans.

- Demande d'acquisition de matériel pour l'école « Guy Martin » :

Mme Marie Christine AUJOULAT relaye la demande d'une institutrice de l'école « Guy Martin » qui sollicite en son nom l'acquisition de matériel pour sa classe par la commune.

M. le Maire confirme qu'il a bien reçu une demande écrite en ce sens mais qu'il est toujours en attente d'un rendez-vous avec la maitresse concernée pour une explication de ses besoins, de plus il précise que les demandes doivent émaner de la Directrice de l'école.